

PASS'SPORT

Le Pass'Sport est une aide nationale qui permet de réduire le coût d'une inscription dans un club, une association sportive ou une salle de sport partenaire. En 2026, son montant est de **50 €** par jeune éligible. La campagne se déroule du **1er septembre au 31 décembre 2026**.

L'aide prend la forme d'une réduction immédiate au moment de l'inscription : le jeune ou la famille reçoit un code personnel par mail ou par SMS et le présente à la structure sportive, qui déduit directement les 50 € du montant à payer. Ce code sera envoyé mi-septembre.

Le Pass'Sport s'adresse :

aux jeunes de 6 à 17 ans dont le quotient familial est inférieur ou égal à 699 € ;
aux jeunes de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
aux jeunes de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
aux étudiants jusqu'à 28 ans révolus bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur, d'une aide annuelle du Crous ou d'une bourse régionale pour une formation sanitaire ou sociale, attribuée avant le 15 octobre 2026.

Le Pass'Sport est utilisable auprès des clubs, associations sportives et salles de sport partenaires. Les conditions, les publics concernés et les dates d'utilisation peuvent évoluer d'une année à l'autre : il est donc conseillé de vérifier les informations actualisées et d'effectuer une simulation sur <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

De plus, une aide complémentaire sera attribuée par la CAF (Caisse nationale des allocations familiales) au premier trimestre 2027. Elle concernera les jeunes de 6 à 17 ans bénéficiaires de la CAF ayant utilisé leur pass Sport à la rentrée 2026.

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>

Ministère du sport:

95 avenue de France
75013 - Paris

<https://www.sports.gouv.fr/>